



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2024 - 03 - 12

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13 JUIN 2024

ID : 085-200023778-20240606-DL_2024_03_12-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 06 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 30 mai 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Stéphane GUIBERT, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Tiphonie JACOMINO, Evelyne CHAUVEL.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Jean SOYER / Stéphane GUIBERT à Isabelle TESSIER / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS.

Thierry FAVREAU est désigné secrétaire de séance.

Autorisation de signature du marché de prestations de service pour une mission d'étude relative à la révision du SCoT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et l'élaboration du PLUi-H

Par délibérations en date du 13 avril 2023, le Conseil Communautaire a prescrit la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) sur l'ensemble du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée le 14 février 2024 selon la procédure de l'appel d'offres européen ouvert, non allotie.

Deux plis ont été déposés avant la date limite de remise des offres fixée au 18 mars 2024 à 12h00, par les candidats :

- groupement d'entreprises : OUEST AM' / Atelier du Lieu / FUTUROUEST / Guy Taieb Conseil / Alexandre Laignel conseil / LEXCAP ;
- groupement d'entreprises : ALGOÉ / ATELIER URBANOVA / Atelier de l'Empreinte / BIOTOPE / PRAXIDEV / LM CONSULTANT / LEXCAP

La Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie en séance le 14 mai 2024, a décidé d'attribuer le marché au groupement d'entreprises OUEST AM' / Atelier du Lieu / FUTUROUEST / Guy Taieb Conseil / Alexandre Laignel conseil / LEXCAP pour un montant total de 688 880.00 € HT (dont 565 670.00 € HT traité à prix global et forfaitaire et 123 210 € HT rémunéré à prix unitaires sur quantités réellement exécutées pour des prestations éventuellement réalisées), au vu du rapport d'analyse des offres établi selon les critères de jugement définis à savoir :

- Valeur technique 60 % dont :
 - *Méthodologie d'exécution et organisation proposées pour la bonne réalisation des prestations* 30 % ;
 - *Moyens humains mobilisés (composition de l'équipe et organisation)* 30 % ;
- Prix 30 % dont :
 - *Montant global et forfaitaire pour les prestations des tranches ferme et optionnelle* 25 % ;
 - *Montant des prestations à prix unitaires tel qu'il résulte du BPU valant DQE* 5 % ;
- Pertinence du calendrier prévisionnel jugée au travers de : son exhaustivité, sa pertinence et la cohérence de la chronologie, des délais d'exécution sur lesquels s'engage le candidat avec les moyens mis en œuvre et l'étendue de l'étude, et des réunions contenues dans l'offre du candidat 10 %.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R2161-5,**

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° 2023-03-32 et n°2023-03-33 du 13 avril 2023 prescrivant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Vu les crédits inscrits au budget 2024,

Vu la décision d'attribution prise par la CAO lors de sa séance du 14 mai 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 mai 2024,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : PREND ACTE de la décision d'attribution par la CAO du marché n° 2024-015 « Mission d'étude pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) » au groupement d'entreprises OUEST AM' / Atelier du Lieu / FUTUROUEST / Guy Taieb Conseil / Alexandre Laignel conseil / LEXCAP pour un montant de 688 880 € HT, étant précisé que l'offre retenue est l'offre variante soumise, et que ce montant de 688 880 € HT comprend une partie à prix global et forfaitaire de 565 670.00 € HT, et une partie à prix unitaires sur quantités réellement exécutées de 123 210.00 € HT ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché n° 2024-015 « Mission d'étude pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) » avec l'attributaire désigné par la CAO du 14 mai 2024, et à prendre tout acte d'exécution de ce marché.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thierry FAVREAU

Givrand, le 11 juin 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 13 JUIN 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 13 JUIN 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

SLOW

ID : 085-200023778-20240606-DL_2024_03_12-DE